

**2024/07**  
**DÉCISION DU MAIRE**  
**MARCHES PUBLICS**  
**DEPENSES DECEMBRE 2023 ET FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le six mars,

Le Maire d'Autrans-Méaudre en Vercors,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant sur les délégations consenties au Maire par le Conseil municipal,

Vu l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales au titre duquel le Maire doit rendre compte au Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre de ses délégations d'attributions,

Vu la délibération n° 22/86 du 3 novembre 2022 du Conseil Municipal de la commune d'Autrans-Méaudre en Vercors, donnant délégation à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu l'article R2123-1 et suivants du code de la commande publique, portant les modalités de recours aux procédures adaptées pour la passation de certains marchés

Considérant les besoins de la commune à l'origine de la passation de marchés,

**DECIDE :**

**Article 1** : De réaliser les achats listés dans le tableau suivant, sur les mois de décembre 2023 et de février 2024 :

**1) Carburant / Energie : 21 099.49 €**

Objet	Attributaire / MC	Mise en concurrence	Montant HT	Mois
Carburant	Garage Joubert	Non	3 523.89 €	Décembre
Carburant	Garage Joubert	Non	6 093.48 €	Février
Chaufferie bois Autrans	EDF	Oui – TE38	1 137.60 €	Décembre
Granules bois	ECHM	Oui	1 064.54 €	Décembre
Transport bois énergie commune	SARL ENTR MODERNE DEBARDAGE ET MATERIAUX	Non	4 800 €	Décembre
Transport bois énergie parcelle 109	Transports Arnaud	Non	3 381.12 €	Décembre
Transport Copeaux	SARL ROCHAS MULTITRANSPORTS	Non	2 163.40 €	Décembre

## 2) Travaux réseaux - montant total : 33 112.98 €

Objet	Attributaire	Mise en concurrence	3788,64	Mois
Travaux réseaux et fuites	VEOLIA	Oui / Marché exploitation (transmis CCMV 1 <sup>er</sup> janv 24)	6 245.25 €	Décembre
Travaux fuite d'eau au Château	VEOLIA		840 €	Février
Curage réseaux EP Le Bouchet et la Sure	STE ANONYME SARP CENTRE EST	Non	1 817.28 €	Décembre
Travaux fuites les Gonnets	SARL ENTR MODERNE DEBARDAGE ET MATERIAUX	Non	1 666.45 €	Février
DEVOIEMENT EU/EP LOTISSEMENT FANJAS	SARL ODEMARD T,TP	Non	22 544 €	Décembre

## 3) Mécanique / Travaux / Maintenance - montant total : 11 125.13 €

Objet	Attributaire	Mise en concurrence	Montant HT	Mois
Pièces et pneus	Garage Joubert	Non	1 343.03 €	Décembre
Pièces mécaniques	SOCIETE AUTODISTRIBUTION SAVOIE - ISERE	Non	2 234.88 €	Février
Roues tracteur ST	Gonthier frères	Non	1 199.14 €	Décembre
Pièces réparation saleuse	SAS ACOMETIS	Non	1 791.19 €	Décembre
Maintenance chaufferie 2023	E2S	Oui	906.12 €	Décembre
Vérification extincteurs	SOCIETE RHONE ALPES SECURITE INCENDIE	Non	1 248 €	décembre
Entretien annuel Auberge Poya	SAS BLIN	Non	1 012.77 €	décembre
Réparation moteur chaufferie Gymnase Cochet	SOCIETE BOBINAGE CENTR'ALP	Non	1 390 €	Décembre

## 4/Station et Centre nordique : 108 996.32 €

Objet	Attributaire	Mise en concurrence	Montant HT	Mois
REPARATION PISTENBULLY 600 / Nordique	Kassbohrer	Non	2 644.18 €	Février
REDEVANCE FREQUENCE RADIOELECTRIQUE / Nordique	Trésor Public		600 €	Février
Pièces mécaniques / Nordique	Garage Joubert / Perraud Loisirs / Busato motoneige		4 576 €	Février
Chenilles Quad	Busato motoneige		6 438.70 €	décembre

Pièces motoneige	SOCIETE AILLOUD-PERRAUD LOISIRS			
Huile de chaine / Kit jambe force / Ensemble transmission - Nordique	Eymard Julien / STE ANONYME SPAA		3 108.19 €	Décembre / février
Navettes Sure/Gève Janvier 2024	Perraud		61 658.98 €	Février
Location enneigeur saison 2023/2024	Technoalpin		7 670 €	Février
Logiciel Gesteam	SARL HPDG		7 132.54 €	Février
Eclairage fosse Garage à dameuse	STE ANONYME SARP CENTRE EST		770.56 €	Février
Cotisations et cotisations adhérents	Domaines skiabiles de France		3 056.96 €	Février
Produits entretien Centre nordique	Difco Adisco		1 030.14 €	Février
Abonnement Lumiplay / Communication Station 2024	LUMIPLAN MONTAGNE ZAC DU CHATEAU		1 524.60 €	Février
Campagnes diffusion Radio	Radio Oxygène		700 €	Février
Prestations de secours Janv 24	Ambulance du Vercors		4 255.51 €	Février

#### 5/ Alimentation / Réception : 19 813.16 €

Objet	Attributaire	Mise en concurrence	Montant HT	Mois
Repas des anciens (CCAS) + transports	Escandille / Bessaye	Non	10 075 €	décembre
Alimentation Auberge Poya	Capponi Alpes		3 627.30 €	Décembre
Alimentation Auberge Poya	Alpagel		2 001.60 €	Février
Alimentation Auberge Poya	Metro		2 389.37 €	Février
Alimentation Auberge Poya	Cafés Fraica ALPES		1 195 €	Février
Alimentation Auberge Poya	SOCIETE EPISAVEURS RHONE ALPES		524.89 €	Février

#### 6/ Aménagements / Matériels divers : 13 606.42 €

Objet	Attributaire	Mise en concurrence	Montant HT	Mois
Matériels pour espaces verts et ouvriers forestiers	EURL EYMARD JULIEN	Non	5 663.63 €	Février
Matériel portail élémentaire Méaudre + menuiserie	LEGALLAIS		1 708.92 €	Février
Aménagement La cure (robinet/lave linge)	Richardson		565.26 €	Décembre
Matériels Hiver (travaux)	ZOLPAN		963.29 €	décembre
Aménagement local ST	SOCIETE MAURIS BOIS SEYSSINS		1 583.68 €	décembre
RACCORD SECURITE, JONCTION, BOBINES, ADBLUE	SARL CULASSE ET MOTEUR SARL		817.04 €	Février
TRANSPORT COPEAUX DEC 23	ROCHAS MULTITRANSPORTS		2 304.60 €	Février

**7/ Juridique / Affaires générales / Logiciels de gestion : 16 046.52 €**

Objet	Attributaire	Mise en concurrence	Montant HT	Mois
Conseils juridiques / Litige baux Orange et RH	CAP Conseils	Non	4 560 €	Décembre
Publication Marché exploitation forestière	Supports publications (JOUE/Affiches)		2 143.43 €	Décembre
Affranchissement	LA POSTE		551.88 €	Décembre
Analyse financière	Société Efficiency way		2 880 €	Décembre
Contrat échanges sécurisés (plateforme)	Berger Levraut		1 272 €	Décembre
Logiciel Marchés	3P		2 130.77 €	Décembre
Contrat location machines à affranchir	Docup		512.86 €	Décembre
Convention ULIS	Commune Sassenage		1 245.58 €	Décembre
Cotisation 2024	Association Fédération des alpages Isère		750 €	Février

**Article 2 :** D'autoriser le règlement en fonction des périodicités d'émission des factures.

**Article 3 :** La directrice des services de la commune est chargée de l'exécution de la présente décision.

**Le Maire,**

**Hubert ARNAUD**


